DOSSIER DE CONSULTATION

Appel à manifestation d'intérêt et appel d'offres ouvert pour la conclusion de contrats-cadres de fournitures

Références	AMI n° AMI/01/2027/LOG – AOO n° AOO/01/2027/LOG
Objet	Contrats-cadres de fournitures : 9 lots, 5 zones de livraison
Publication	Vendredi 20 novembre 2026
Date limite de dépôt	**Lundi 21 décembre 2026 à 10 h 00** (heure de Ouagadougou, GMT)
Lieu de dépôt	Bureau d'UNIJED/AFRIQUE à Ouagadougou, Ouidi (ancienne mairie de Ouidi)
Composition	Partie 1 – AMI · Partie 2 – Appel d'offres · Annexes 1 à 4

PARTIE 1 – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

1. Objet et déroulement de la consultation

1.1. Objet

UNIJED/AFRIQUE lance une consultation unique en deux parties, déposées ensemble :

a) **Partie 1 – AMI** : préqualifier, par lot et par zone, les candidats dont l'offre sera évaluée, et établir la liste des fournisseurs 2027 utilisée pour les demandes de cotation (UNI 05, point 3.4) ;

b) **Partie 2 – Appel d'offres** : retenir, parmi les candidats préqualifiés, les titulaires de contrats-cadres de douze (12) mois, reconductibles dans la limite de quatre (4) ans, sans minimum de commande ni exclusivité.

La consultation est conduite conformément au manuel « UNI 05 – Gestion des acquisitions » d'UNIJED/AFRIQUE. À l'égard des candidats, seul le présent dossier et ses additifs font foi. La préqualification ne vaut ni contrat ni promesse de commande.

1.2. Lots et zones de livraison

Lot	Intitulé	Contenu	Articles
1	Bureau	Fournitures et consommables de bureau	80
2	Scolaire	Fournitures, matériels et consommables scolaires	88
3	Supermarché	Denrées alimentaires, épicerie et produits de consommation courante	165
4	Entretien et hygiène	Produits et matériels de nettoyage, d'entretien et d'hygiène	61
5	Informatique	Équipements et accessoires informatiques, consommables	56
6	Dignité	Habillement, chaussures, accessoires personnels et kits de dignité	51
7	Récréatifs	Articles de sport, de jeu, d'art, de loisir et d'animation	42
8	NFI	Articles non alimentaires : biens et équipements ménagers et d'abri	29
9	Conception-impression	Conception et impression de supports de communication et de visibilité	15
		Total	**587**

Zone	Province(s)	Région	Lieux de livraison	Délai maximal de livraison*
Z1	Kadiogo	Kadiogo	Kadiogo	7 jours
Z2	Djelgodji – Karo-Peli	Soum	Djelgodji – Karo-Peli	15 jours
Z3	Oudalan	Liptako	Oudalan	15 jours
Z4	Séno	Liptako	Séno	15 jours
Z5	Yagha	Liptako	Yagha	15 jours

* Jours calendaires à compter de la réception du bon de commande (lot 9 : de la signature du bon à tirer). Un candidat peut viser un ou plusieurs lots, dans une ou plusieurs zones ; chaque couple lot/zone est préqualifié, évalué et attribué séparément. Les livraisons restent subordonnées aux conditions d'accès et de sécurité.

1.3. Calendrier

Étape	Contenu	Date
1. Dépôt	Une clé USB par candidat, sous enveloppe scellée, contenant les dossiers 1_AMI et 2_OFFRE (point 6.1)	Lundi 21 décembre 2026, 10 h 00
2. Séance 1	Ouverture des seuls dossiers 1_AMI ; dossiers 2_OFFRE placés sous scellés (point 6.3)	Lundi 21 décembre 2026, 10 h 30
3. Préqualification	Évaluation des dossiers AMI ; publication et notification des résultats (point 5)	Au plus tard le 31 janvier 2027
4. Séance 2	Ouverture des offres des seuls candidats préqualifiés, après traitement des réclamations	Date fixée par la CAM
5. Attribution	Évaluation des offres, approbation, publication, signature des contrats-cadres	Février–mars 2027 (indicatif)

Règle impérative. La préqualification est une condition obligatoire de l'évaluation de l'offre. Seules les offres des candidats préqualifiés sont ouvertes et évaluées, et uniquement pour les couples lot/zone pour lesquels ils sont préqualifiés. Les autres offres restent fermées et ne sont pas prises en compte.

2. Conditions de participation

Candidats admis	Toute personne physique ou morale régulièrement établie au Burkina Faso et y exerçant une activité commerciale.
Pli unique	Un candidat ne dépose qu'un pli. Deux candidats ayant le même dirigeant ou le même actionnaire de contrôle ne peuvent viser le même couple lot/zone ; à défaut, leurs dossiers sont rejetés pour ce couple.

Exclusions	Faillite, liquidation ou cessation d'activité ; condamnation pour fraude, corruption, blanchiment ou financement du terrorisme ; inscription sur une liste de sanctions applicable à UNIJED/AFRIQUE ou à ses bailleurs (notamment la liste consolidée du Conseil de sécurité des Nations Unies) ou sur la liste des fournisseurs défaillants d'UNIJED/AFRIQUE ; conflit d'intérêts non déclaré ; recours établi au travail des enfants, au travail forcé, à l'exploitation ou aux abus sexuels.
Gratuité et retrait	Le dossier est remis gratuitement. Chaque retrait est inscrit au registre de retrait (nom, téléphone, courriel), qui sert à la diffusion des réponses et additifs. Aucun paiement ni avantage ne peut être demandé ou offert au personnel d'UNIJED/AFRIQUE.

3. Dossier de manifestation d'intérêt (dossier 1_AMI)

3.1. Pièces à fournir

Pièce	Désignation	Forme	Usage
Pièces administratives			
A01	Lettre de candidature (lots et zones visés)	Formulaire AMI-1 signé	Recevabilité
A02	Fiche de renseignements	Formulaire AMI-2	Recevabilité
A03	Registre du commerce (RCCM) ou pièce d'immatriculation équivalente	Copie	Recevabilité
A04	Identifiant financier unique (IFU)	Copie	Recevabilité
A05	Attestation de situation fiscale en cours de validité	Copie	Recevabilité
A06	Attestation de situation cotisante (CNSS) en cours de validité, si le candidat emploie des salariés	Copie	Recevabilité
A07	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du candidat	Copie	Recevabilité
A08	Déclaration sur l'honneur et engagement éthique	Formulaire AMI-3 signé	Recevabilité
Pièces de préqualification			
A09	Références depuis le 1er janvier 2023 : bons de commande ou contrats, avec attestations de bonne exécution ou PV de réception	Formulaire AMI-4 et justificatifs	Critère B1
A10	Attestation de capacité financière (banque ou institution de microfinance)	Original numérisé	Critère B2
A11	Fiche des capacités, avec photographies datées des magasins et du stock	Formulaire AMI-5	Critères B3 à B5, C

3.2. Recevabilité

- Est irrecevable le dossier d'un candidat exclu (point 2) ou dépourvu de lettre de candidature (A01) signée.
- Toute autre pièce administrative (A02 à A08) absente, illisible ou périmée est demandée par écrit et doit être produite dans les **cinq (5) jours ouvrables** (UNI 05, point 1.4.4) ; à défaut, le dossier est irrecevable.
- Les pièces A09 à A11 ne peuvent être ni complétées ni remplacées après la date limite ; seuls des éclaircissements écrits, sans modification de leur contenu, peuvent être demandés.

4. Critères de préqualification

Chaque dossier recevable est noté sur 100 points pour chaque couple lot/zone demandé : B1 et B4 par lot, B5 par zone, B2, B3 et C une fois pour le candidat. Le candidat est **préqualifié** pour un couple lot/zone s'il obtient au moins **70/100**.

Critère	Éléments appréciés et barème	Pts
B. Capacité technique, commerciale et logistique (85 points)		
B1 Expérience (par lot)	Références de fournitures du même lot livrées au Burkina Faso depuis le 1er janvier 2023, justifiées par un bon de commande ou un contrat et par une attestation de bonne exécution ou un PV de réception : 5 points par référence, 5 références au plus.	25
B2 Capacité financière	Attestation de capacité financière d'au moins 5 000 000 FCFA : 15 ; montant inférieur : 7,5 ; absence : 0.	15
B3 Approvisionnement	Stock disponible et capacité à traiter plusieurs commandes simultanées (8) ; organisation et délais d'approvisionnement (6) ; personnel et moyens de manutention (6).	20
B4 Qualité (par lot)	Contrôle de la qualité : propreté, solidité, dates de péremption, emballages d'origine (10) ; procédure de remplacement des articles non conformes ou endommagés (5).	15
B5 Desserte (par zone)	Implantation dans la zone ou capacité démontrée à la desservir (4) ; magasins secs, étanches, sécurisés, produits sur palettes, lutte contre les nuisibles (3) ; moyens de transport et protection des marchandises (3).	10
C. Santé-sécurité, environnement et éthique (15 points)		
C1 Environnement	Mesures de réduction des emballages, des déchets et des trajets.	5
C2 Santé et sécurité	Équipements de protection ; sécurité des magasins, de la manutention et du transport.	5
C3 Éthique	Mesures contre la corruption, le travail des enfants et le travail forcé ; prévention de l'exploitation et des abus sexuels.	5

- Hors barèmes chiffrés (B1, B2), chaque élément est noté : non démontré ou insuffisant 0 % ; acceptable 50 % ; excellent 100 % des points.
- Les déclarations du formulaire AMI-5 et les photographies datées suffisent ; aucune documentation technique formelle n'est exigée. La Sous-Commission Technique (SCT) peut vérifier sur place les informations de tout candidat (visite, comptage du stock, échantillons, appels aux références).
- L'évaluation est conduite par la SCT, composée d'au moins trois membres, selon la même grille pour tous ; ses résultats sont validés par la Commission d'Attribution des Marchés (CAM).

5. Résultats de l'AMI

- **Liste des candidats préqualifiés**, par lot et par zone : seules leurs offres sont ouvertes et évaluées (Partie 2).
- **Liste des fournisseurs 2027** (UNI 05, point 3.4) : candidats non exclus dont le dossier est recevable, avec les lots et zones visés, quelle que soit leur note. Elle sert aux demandes de cotation 2027, réparties entre ses fournisseurs, et est valable jusqu'au 31 décembre 2027 ; elle peut être actualisée, et une inscription suspendue ou retirée en cas de manquement ou de perte d'éligibilité.

Les deux listes sont publiées au plus tard le **31 janvier 2027** et notifiées par écrit à chaque candidat, avec sa note par couple lot/zone et, le cas échéant, le motif d'irrecevabilité ou de non-préqualification.

6. Soumission, ouverture et réclamations (Parties 1 et 2)

6.1. Présentation du pli

Chaque candidat remet **une seule clé USB**, dans **une enveloppe fermée et scellée** portant uniquement la mention : « AMI/01/2027/LOG – AOO/01/2027/LOG – Contrats-cadres 2027 – À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE – [nom et téléphone du candidat] ».

- Dossier **1_AMI** : pièces A01 à A11, en PDF, un fichier par pièce.
- Dossier **2_OFFRE** : pièces B01 à B04 (point 8.1), en PDF signés, les bordereaux des prix étant aussi remis en Excel (.xlsx) ; dossier omis si le candidat ne vise que la liste des fournisseurs 2027.
- La clé ne contient que ces deux dossiers, sans mot de passe ni archive compressée. Fichiers nommés « N° de pièce_intitulé_nom du candidat » (ex. : B03_BPU-Lot3_ETS-SANA.xlsx).
- Un fichier illisible, vide ou endommagé est réputé absent ; il ne peut être remplacé après la date limite, sous réserve du point 3.2. Les clés ne sont pas restituées.

6.2. Dépôt et réception

- Dépôt **en main propre**, contre récépissé, au lieu de dépôt indiqué en page 1, aux heures ouvrables, au plus tard le **lundi 21 décembre 2026 à 10 h 00**. Aucun envoi par courriel n'est accepté.
- Chaque pli est inscrit au registre de réception (numéro, date, heure, déposant, état du pli). La Personne Responsable des Marchés (PRM) clôt et signe le registre à l'heure limite ; aucun pli n'est reçu au-delà.
- Avant la date limite, un candidat peut retirer ou remplacer son pli par demande écrite. Les plis sont conservés fermés, sous clé, sous la responsabilité de la PRM, jusqu'à l'ouverture.

6.3. Ouverture des plis à huis clos

Séance 1 – dossiers AMI	**Lundi 21 décembre 2026 à 10 h 30.** La CAM constate l'état des plis, les ouvre et lit les clés sur un ordinateur non connecté au réseau. Elle copie et ouvre le seul dossier **1_AMI**. Sans ouvrir le dossier **2_OFFRE**, elle relève le nom et l'empreinte numérique (SHA-256) de chacun de ses fichiers, puis place la clé dans une nouvelle enveloppe scellée et signée par ses membres, conservée sous clé par la PRM. Le procès-verbal mentionne les candidats, les lots et zones visés et la présence ou l'absence du dossier 2_OFFRE.
Séance 2 – offres des préqualifiés	**À la date fixée par la CAM, après traitement des réclamations sur l'AMI.** La CAM ouvre les seules enveloppes des candidats préqualifiés, constate l'intégrité des scellés et la concordance des empreintes, ouvre le dossier 2_OFFRE et consigne au procès-verbal, pour chaque couple lot/zone préqualifié, le nombre d'articles chiffrés, le montant total offert, le rabais et le délai. Un fichier dont l'empreinte diffère est écarté et l'incident est consigné.
Candidats non préqualifiés	Enveloppe non rouverte ; offre non évaluée, archivée sous scellés avec la procédure.

Les deux séances se tiennent **à huis clos**, en présence des seuls membres de la CAM ; les candidats n'y assistent pas. Un procès-verbal est signé par les membres présents à chaque séance ; une copie est remise à tout candidat qui la demande. L'ouverture a lieu même si un seul pli a été reçu (UNI 05, étape 5.2).

6.4. Questions, réclamations et droits d'UNIJED/AFRIQUE

Questions	Par écrit à mohamed.traore@unijed.org (copie : unijed.afrique@unijed.org) au plus tard le **lundi 7 décembre 2026 à 17 h 00**. Réponses et additifs adressés à tous les inscrits au registre de retrait au plus tard le **jeudi 10 décembre 2026** ; tout additif postérieur entraîne le report de la date limite.
Réclamations	Lettre motivée au Secrétaire Exécutif dans les **deux (2) jours francs** suivant la publication des résultats de l'AMI ou de l'appel d'offres (UNI 05, étape 6.3) ; réponse écrite dans les cinq (5) jours ouvrables. Pour le couple lot/zone concerné, aucune séance 2 ni signature n'intervient avant cette réponse.
Droits d'UNIJED/AFRIQUE	Modifier ou proroger la consultation par additif ; vérifier toute information ; ne retenir aucun candidat pour un lot ou une zone ; annuler tout ou partie de la consultation par décision motivée notifiée à tous, sans indemnisation des candidats.

6.5. Confidentialité, éthique et données

Aucune information sur l'examen des dossiers n'est communiquée avant la publication des résultats (UNI 05, point 1.4.3) ; les membres de la CAM et de la SCT signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité. Tout lien avec le personnel ou les organes d'UNIJED/AFRIQUE est déclaré (formulaire AMI-3). Toute fraude, fausse déclaration, collusion ou tentative d'influence entraîne le rejet du dossier et peut conduire à l'inscription sur la liste des fournisseurs défaillants. Signalement confidentiel : unijed.afrique@unijed.org. Les informations reçues ne servent qu'à la consultation, à l'exécution des contrats et aux contrôles des bailleurs et auditeurs, dans le respect de la législation burkinabè sur les données à caractère personnel. Les pièces et les clés sont archivées par la PRM (UNI 05, point 6.1).

PARTIE 2 – APPEL D'OFFRES POUR LA CONCLUSION DE CONTRATS-CADRES

1. Données de l'appel d'offres

Procédure	Appel d'offres ouvert (UNI 05, point 3.1), avec qualification préalable des candidats par l'AMI (Partie 1)
Contrats-cadres	Un contrat par couple lot/zone et par attributaire ; durée et reconduction selon l'annexe 3, art. 3 ; montant maximum fixé par UNIJED/AFRIQUE dans chaque contrat
Attributaires	Jusqu'à 3 par couple lot/zone, de rang 1, 2 et 3
Prix	En FCFA, toutes taxes comprises (TTC), rendus et déchargés au lieu de livraison ; fermes, sauf révision prévue à l'annexe 3, art. 5
Validité des offres	120 jours à compter de la date limite de dépôt, soit jusqu'au 20 avril 2027 inclus ; prorogeable à la demande écrite d'UNIJED/AFRIQUE, le candidat pouvant refuser sans encourir la sanction du formulaire OF-2
Garantie de l'offre	Déclaration de garantie de l'offre (formulaire OF-2), sans caution bancaire
Variantes et langue	Variantes non admises ; offre rédigée en français

2. Contenu de l'offre et prix

2.1. Pièces de l'offre (dossier 2_OFFRE)

Pièce	Désignation	Forme	Caractère
B01	Lettre de soumission et récapitulatif par lot et par zone	Formulaire OF-1 signé	Essentielle
B02	Déclaration de garantie de l'offre	Formulaire OF-2 signé	Essentielle
B03	Bordereau des prix unitaires de chaque lot offert (une colonne par zone)	Fichier Excel fourni + PDF signé	Essentielle
B04	Pouvoir du signataire, s'il n'est pas le représentant légal	Formulaire OF-3	Régularisable*

Une pièce essentielle absente, illisible ou non signée entraîne le rejet de l'offre. En cas de divergence entre le fichier Excel et le PDF signé, le PDF signé prévaut. * Le pouvoir produit après la date limite doit être antérieur à la signature de l'offre.

2.2. Règles de prix

- Un seul prix unitaire TTC par article et par zone, pour l'unité de référence du bordereau, incluant emballage, transport, assurance, déchargement, charges et marge ; aucun prix conditionnel. Un article non chiffré n'est pas offert dans la zone.
- Au moins 80 % des articles du lot chiffrés pour chaque zone offerte ; à défaut, l'offre est écartée pour ce couple lot/zone.
- Marque (ou « sans marque »), origine et conditionnement indiqués pour chaque article chiffré. Si la désignation cite une marque ou un modèle, un équivalent est admis si son équivalence est démontrée.
- Article d'unité « à préciser » : le candidat indique son unité de vente et sa contenance ; pour l'évaluation, les prix sont ramenés à une même unité.
- Rabais inconditionnel éventuel : un pourcentage par couple lot/zone, valable pour toute la durée du contrat-cadre. Délai de livraison offert par zone, au plus égal au délai maximal (point 1.2) ; il devient contractuel.
- Le candidat ne modifie ni les articles, ni les désignations, ni les unités du fichier Excel ; toute modification est réputée non écrite.

3. Spécifications techniques

Exigences communes : articles neufs, conformes à la désignation, à l'unité de référence et à l'échantillon validé ; emballage d'origine intact ; étiquetage lisible en français (désignation, marque, quantité et, s'il y a lieu, numéro de lot et date de péremption) ; respect de la réglementation burkinabè.

Lot	Exigences particulières
1 Bureau	Format, grammage, dimensions et couleurs conformes à la désignation ; consommables compatibles avec le matériel désigné.
2 Scolaire	Articles sans arêtes vives ni substances dangereuses ; manuels conformes au titre, à la classe et à la collection indiqués.
3 Supermarché	Denrées propres à la consommation ; durée de vie restante à la livraison d'au moins 6 mois, ou de la moitié de la durée totale si celle-ci est inférieure à 12 mois ; produits frais sains ; transport hygiénique, séparé des produits chimiques.
4 Entretien et hygiène	Mode d'emploi et précautions sur l'étiquette ; fiche de données de sécurité sur demande ; date de péremption visible.
5 Informatique	Matériel neuf avec accessoires et notices ; garantie d'au moins 12 mois ; consommables sous emballage scellé.
6 Dignité	Textiles et chaussures neufs, tailles selon le bon de commande ; articles d'hygiène intime sous emballage scellé.
7 Récréatifs	Articles sans danger pour les enfants et adaptés à l'âge des utilisateurs.
8 NFI	Articles solides, adaptés à un usage ménager intensif.
9 Conception-impression	Aucun tirage sans bon à tirer (BAT) signé par UNIJED/AFRIQUE ; respect des logos et chartes fournis ; le délai court à compter de la signature du BAT.

4. Évaluation des offres et attribution

4.1. Étapes

1. Préqualification	Seuls les couples lot/zone pour lesquels le candidat est préqualifié sont évalués (règle impérative, point 1.3).
2. Conformité	Pièces B01 à B03 conformes (point 8.1) ; couverture et délai conformes (point 8.2) ; validité conforme ; aucune réserve sur les spécifications ou le contrat-cadre. À défaut, l'offre est écartée pour le couple concerné.
3. Montant d'évaluation	Somme des prix unitaires TTC des articles chiffrés, après correction des erreurs arithmétiques (le prix unitaire prévaut), diminuée du rabais ; plus, pour chaque article non chiffré, le prix le plus élevé offert pour cet article par les autres offres conformes de la zone. Un article chiffré par aucune offre conforme est exclu du calcul. Le candidat qui refuse la correction de ses erreurs est écarté.
4. Classement	Ordre croissant des montants d'évaluation ; à égalité, meilleure note de préqualification, puis plus grand nombre d'articles chiffrés. Une offre anormalement basse est justifiée par écrit à la demande de la CAM ; à défaut de justification probante, elle est écartée.
5. Attribution	Les trois premiers au plus sont proposés attributaires de rang 1, 2 et 3, après vérification sur place (magasins, échantillons, références) et contrôle de la validité de leurs attestations (UNI 05, point 1.4.4). Si la vérification contredit le dossier AMI, la note est corrigée ; en dessous de 70/100, le candidat perd sa préqualification et est remplacé par le suivant. L'échantillon validé sert de référence aux livraisons. Une seule offre conforme suffit pour attribuer.

4.2. Exemple de calcul (fictif, montants en FCFA)

Article	Offre X	Offre Y	Offre Z
Article 1	1 000	950	1 100
Article 2	2 500	Non chiffré → 2 700	2 700
Article 3	400	420	Non chiffré → 420
Rabais	0 %	2 %	0 %
Montant d'évaluation	**3 900**	**(950 + 420) × 0,98 + 2 700 = 4 042,60**	**3 800 + 420 = 4 220**
Rang	**1**	**2**	**3**

4.3. Approbation, signature et exécution

Les résultats de la CAM sont soumis à l'avis du Responsable Conformité, puis approuvés par le Secrétaire Exécutif si le montant maximum du contrat-cadre n'excède pas 40 000 000 FCFA TTC, ou par le Président du Conseil d'Administration au-delà (UNI 05, point 1.4.5). Ils sont publiés dans le même support que l'avis et notifiés à chaque candidat. À l'expiration du délai de réclamation, l'attributaire signe le contrat-cadre (annexe 3) dans les deux (2) jours ouvrables de sa présentation ; le contrat est ensuite visé et approuvé (UNI 05, étapes 6 et 7).

Les commandes sont adressées au rang 1 ; elles passent au rang suivant lorsque le rang 1 n'a pas chiffré l'article, ne confirme pas la commande dans le délai ou est suspendu. Le classement est revu à chaque reconduction selon l'évaluation des performances (annexe 3, art. 10).

Ouagadougou, le 19 novembre 2026
Le Secrétaire Exécutif



TRAORE Ismael

ANNEXE 1 – FORMULAIRES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI-1 – Lettre de candidature

À Monsieur le Secrétaire Exécutif d'UNIJED/AFRIQUE – Objet : manifestation d'intérêt, AMI n° AMI/01/2027/LOG.

Je soussigné(e) ....., représentant ....., manifeste l'intérêt de mon entreprise pour les lots et zones cochés ci-dessous, accepte sans réserve le dossier de consultation et ses additifs, certifie l'exactitude des informations fournies et autorise UNIJED/AFRIQUE à les vérifier.

Zone \ Lot	L1	L2	L3	L4	L5	L6	L7	L8	L9
Z1 Kadiogo	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Z2 Djelgodji – Karo-Peli	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Z3 Oudalan	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Z4 Séno	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Z5 Yagha	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

L1 Bureau · L2 Scolaire · L3 Supermarché · L4 Entretien et hygiène · L5 Informatique · L6 Dignité · L7 Récréatifs · L8 NFI · L9 Conception-impression. Dossier 2_OFFRE joint : ☐ Oui ☐ Non (inscription sur la liste des fournisseurs 2027 seulement).

Fait à ....., le ..... – Nom, qualité, signature et cachet : .....

AMI-2 – Fiche de renseignements

Raison sociale / nom commercial		Forme juridique et date de création	
N° RCCM / N° IFU		Adresse du siège et des magasins	
Responsable légal (nom, fonction, téléphone)		Contact commandes (nom, téléphone, WhatsApp, courriel)	
Effectif et principales activités		Marques distribuées	
Banque ou institution de microfinance	(RIB joint)		

AMI-3 – Déclaration sur l'honneur et engagement éthique

Je soussigné(e) ....., représentant légal de ....., déclare sur l'honneur que mon entreprise :

a) ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion du point 2 du dossier de consultation et est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
b) n'a aucun lien familial, financier ou professionnel avec le personnel ou les organes d'UNIJED/AFRIQUE, sauf : ..... (sinon « néant ») ;
c) n'a, avec aucun autre candidat visant les mêmes lots et zones, ni dirigeant ni actionnaire de contrôle commun ;
d) a pris connaissance du Code de conduite des fournisseurs et de la politique éthique et environnementale d'UNIJED/AFRIQUE (communiqués sur demande écrite) et s'engage à les respecter et à les faire respecter.

Je reconnais qu'une fausse déclaration entraîne le rejet du dossier, la résiliation de tout contrat et l'inscription sur la liste des fournisseurs défaillants.

Fait à ....., le ..... – Nom, qualité, signature et cachet : .....

AMI-4 – Références (justificatifs joints)

N°	Lot	Client et contact	Objet et principaux articles	Montant TTC	Date et lieu	Justificatifs
1						
2						
3						
4						
5						

AMI-5 – Fiche des capacités (photographies datées jointes)

Critère	Rubrique	Description
B3	Stock disponible par lot ; sources et délais d'approvisionnement ; personnel et moyens de manutention	
B4	Contrôle de la qualité et remplacement des articles non conformes (par lot)	
B5	Magasins (adresse, surface, état) ; transport ; zones desservies (par zone)	
C1–C3	Mesures environnementales, de santé-sécurité et éthiques	

ANNEXE 2 – FORMULAIRES DE L'OFFRE

OF-1 – Lettre de soumission

À Monsieur le Secrétaire Exécutif d'UNIJED/AFRIQUE – Objet : offre, appel d'offres n° AOO/01/2027/LOG.

Je soussigné(e) ....., représentant ....., après examen du dossier de consultation et des additifs n° ....., m'engage à livrer les articles des lots et zones ci-dessous aux prix des bordereaux joints et dans les délais indiqués ; j'accepte sans réserve les spécifications techniques et le projet de contrat-cadre ; je maintiens mon offre valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt, soit jusqu'au 20 avril 2027 inclus ; je reconnais qu'un contrat-cadre ne garantit aucune commande.

Lot	Zone	Articles chiffrés / total	Montant total offert TTC, hors rabais (FCFA)	Rabais %	Délai (jours)
		..... /			
		..... /			
		..... /			
		..... /			

Ajouter des lignes si nécessaire ; montants repris du récapitulatif du fichier Excel (annexe 4).

Fait à ....., le ..... – Nom, qualité, signature et cachet : .....

OF-2 – Déclaration de garantie de l'offre

Je soussigné(e) ....., représentant légal de ....., accepte que mon entreprise soit exclue de toute procédure d'achat d'UNIJED/AFRIQUE pendant **vingt-quatre (24) mois** si elle retire son offre pendant sa validité, refuse la correction de ses erreurs, ne signe pas le contrat-cadre attribué dans le délai prévu ou a fait une fausse déclaration.

Fait à ....., le ..... – Nom, qualité, signature et cachet : .....

OF-3 – Pouvoir

Je soussigné(e) ....., représentant légal de ....., donne pouvoir à M./Mme ....., fonction ....., pour signer et déposer l'offre relative à l'appel d'offres n° AOO/01/2027/LOG et tout document s'y rapportant.

Fait à ....., le ..... – Nom, qualité, signature et cachet : .....

ANNEXE 3 – PROJET DE CONTRAT-CADRE

Contrat-cadre n° CC-01/2027-[lot]-[zone]-[rang]

Entre **UNIJED/AFRIQUE**, BP 217 Djibo, Secteur n° 04, Burkina Faso, représentée par son Secrétaire Exécutif, et **[raison sociale]**, [adresse], RCCM [ ], IFU [ ], représentée par [nom, qualité], ci-après « le Fournisseur ».

Art. 1 – Objet. Livraison, sur bons de commande successifs, des articles du lot [n° et intitulé] dans la zone [zone], au rang [1/2/3], à la suite de l'appel d'offres n° AOO/01/2027/LOG.

Art. 2 – Pièces contractuelles. Par ordre de priorité : le présent contrat et ses avenants ; annexe A – bordereau des prix ; annexe B – spécifications techniques et échantillons validés ; annexe C – Code de conduite des fournisseurs ; le dossier de consultation ; l'offre du Fournisseur. Les conditions générales de vente du Fournisseur sont exclues.

Art. 3 – Durée, montant maximum, absence d'exclusivité. Le contrat entre en vigueur à sa notification après approbation, pour douze (12) mois. Il peut être reconduit par avenant, pour douze (12) mois au plus à chaque fois, après évaluation satisfaisante (art. 10) et si les besoins et les crédits le permettent, sans dépasser quatre (4) ans au total ; aucune reconduction n'est tacite. Le cumul des commandes ne peut dépasser [montant maximum] FCFA TTC sur la durée initiale. Le contrat ne comporte ni minimum de commande ni exclusivité.

Art. 4 – Commandes. Chaque commande fait l'objet d'un bon de commande écrit, numéroté et signé par une personne habilitée (modèle ci-après) ; aucune livraison sans bon de commande n'est payée. Le Fournisseur la confirme par écrit dans les vingt-quatre (24) heures ouvrables ; à défaut, elle peut être annulée sans frais et adressée au rang suivant. Trois refus injustifiés sur douze mois constituent un manquement.

Art. 5 – Prix. Prix de l'annexe A, en FCFA TTC, rendus et déchargés, rabais déduit, fermes pendant la durée initiale. Par exception, si le prix du marché d'un article varie de plus de 10 %, à la hausse ou à la baisse, selon une note ou un document officiel, ce prix peut être révisé par avenant à la demande de l'une ou l'autre partie. À chaque reconduction, les prix sont renégociés sans excéder les prix constatés sur le marché. Un article du même lot non prévu peut être ajouté par avenant si son prix n'excède pas le moins élevé de deux autres prix relevés par UNIJED/AFRIQUE. Pour une livraison déplacée dans une autre zone à la demande d'UNIJED/AFRIQUE, le prix offert par le Fournisseur pour cette zone s'applique ; à défaut, le prix est fixé d'un commun accord écrit.

Art. 6 – Livraison. Au lieu indiqué sur le bon de commande, dans le délai de [n] jours calendaires à compter de sa réception (lot 9 : de la signature du BAT), avec un bordereau de livraison (BL) rappelant le numéro de la commande. Livraison partielle seulement avec accord écrit. Transfert de propriété et des risques à la signature du bon de réception. Si l'accès est impossible pour une raison de sécurité constatée, le délai est suspendu ; UNIJED/AFRIQUE peut changer le lieu de livraison ou annuler la commande sans frais.

Art. 7 – Réception et remplacement. Contrôle des quantités et de la qualité à la livraison. Pour une commande inférieure à 5 000 000 FCFA TTC, le BL signé et le bon de réception valent procès-verbal ; à partir de ce montant, la commission de réception intervient (UNI 05, points 1.4.6 et 5.1). Tout article non conforme

est remplacé aux frais du Fournisseur sous 72 heures en Z1 et sous 7 jours en Z2 à Z5 ; à défaut, UNIJED/AFRIQUE peut l'acheter ailleurs, la différence de prix restant à la charge du Fournisseur.

Art. 8 – Facturation et paiement. Une facture par bon de commande, en trois exemplaires, accompagnée de l'original du bon de commande, de la copie du BL et, s'il y a lieu, du procès-verbal de réception (UNI 05, point 6.2). Paiement en FCFA, par virement ou chèque au nom du Fournisseur, dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture conforme, pénalités déduites. Aucune avance.

Art. 9 – Pénalités. Tout retard non justifié de livraison ou de remplacement entraîne une pénalité de 0,5 % du montant TTC des articles en retard par jour calendaire, plafonnée à 10 %. Au-delà de vingt (20) jours de retard, la commande peut être annulée sans frais.

Art. 10 – Évaluation des performances. Trimestrielle et avant toute reconduction, sur 100 points : livraisons dans le délai (30) ; livraisons acceptées sans réserve (30) ; remplacements dans le délai (15) ; commandes confirmées sous 24 heures ouvrables (15) ; factures et BL conformes au premier envoi (10). Chaque critère obtient 100 % de ses points si au moins 95 % des cas sont conformes, 50 % de 80 % à moins de 95 %, 0 en dessous de 80 %. Note d'au moins 70 : satisfaisante ; de 50 à moins de 70 : plan d'amélioration ; inférieure à 50, ou deux notes successives inférieures à 70 : suspension au profit du rang suivant et, le cas échéant, résiliation. Le Fournisseur peut présenter ses observations sous cinq (5) jours ouvrables.

Art. 11 – Obligations du Fournisseur. Maintenir ses capacités et ses attestations fiscales et sociales en cours de validité ; signaler sans délai toute rupture d'approvisionnement et tout changement de dirigeant ou de contrôle ; souscrire une assurance de responsabilité civile ; ne céder ni sous-traiter le contrat sans accord écrit préalable.

Art. 12 – Éthique, sanctions et audit. Le Fournisseur respecte le Code de conduite des fournisseurs ; il s'interdit toute fraude, corruption ou collusion, tout recours au travail des enfants ou au travail forcé, toute exploitation et tout abus sexuels ; il déclare ne figurer sur aucune liste de sanctions applicable. Il conserve pendant cinq (5) ans les documents du contrat et y donne accès à UNIJED/AFRIQUE, à ses auditeurs et à ses bailleurs. Tout manquement au présent article justifie la résiliation immédiate.

Art. 13 – Confidentialité. Chaque partie garde confidentielles les informations reçues et respecte la législation burkinabè sur les données à caractère personnel. Aucune publicité sur la relation contractuelle sans accord écrit d'UNIJED/AFRIQUE.

Art. 14 – Force majeure et sécurité. Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement extérieur, imprévisible et irrésistible, notifié par écrit sous cinq (5) jours. Au-delà de trente (30) jours d'empêchement, chaque partie peut résilier sans indemnité. UNIJED/AFRIQUE peut aussi suspendre ou résilier sans indemnité en cas d'inaccessibilité de la zone, de menace contre son personnel ou de suspension de ses activités par les autorités.

Art. 15 – Résiliation. Pour manquement, après mise en demeure restée sans effet pendant quatorze (14) jours ; immédiatement en cas de fraude, de corruption, de manquement à l'article 12, de faillite ou de liquidation ; pour convenance, par chaque partie, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, les commandes déjà émises restant exécutées. Seules les livraisons acceptées sont payées, pénalités et surcoûts déduits.

Art. 16 – Droit applicable, litiges et avenants. Le contrat est régi par le droit burkinabè, y compris les Actes uniformes de l'OHADA. Tout différend est réglé à l'amiable, puis par médiation ; à défaut, par les juridictions compétentes du Burkina Faso. Toute modification fait l'objet d'un avenant écrit, approuvé dans les mêmes formes.

Le Fournisseur	UNIJED/AFRIQUE – Le Secrétaire Exécutif	Visa du Responsable Suivi-Évaluation	Approbation (SE ≤ 40 M FCFA TTC / PCA > 40 M FCFA TTC)

Modèle de bon de commande

Bon de commande n° / date		Contrat-cadre n°	
Lot / zone / rang		Fournisseur	
Lieu et date limite de livraison		Projet / ligne budgétaire	

N°	Code	Désignation	Unité	Qté	PU TTC	Montant TTC
1						
2						
					Total TTC	

Établi par (logistique / PRM) – approuvé par (personne habilitée) – confirmation du Fournisseur (date et heure).

ANNEXE 4 – BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

Le fichier Excel « BPU_AOO-01-2027-LOG.xlsx » fait partie du présent dossier. Il comprend une feuille par lot (code, désignation et unité de référence de chaque article ; une colonne de prix par zone Z1 à Z5 ; colonne « Marque, origine, conditionnement » ; rabais et délai offerts) et calcule, par zone, le nombre d'articles chiffrés, la couverture et le montant total offert, à reporter sur le formulaire OF-1. Pour une unité « à préciser », le candidat indique l'unité de vente et la contenance dans la colonne « Marque, origine, conditionnement » (point 8.2).